



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immeubles collectifs

Question écrite n° 44472

Texte de la question

M. Pascal Popelin attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la difficulté de sécurisation des accès aux immeubles d'habitation, lorsqu'une activité libérale -telle par exemple qu'un cabinet médical- y est installé. Afin de faciliter l'accès de leur clientèle à leurs cabinets, ces professionnels laissent régulièrement accéder aux parties communes de l'immeuble dans lequel ils sont implantés, sans nécessairement opérer de filtrage. Ainsi, quand le bâtiment est équipé d'un interphone dont l'objet est précisément de limiter les accès, cette installation s'avère inopérante et inutile, la simple utilisation de la touche réservée aux cabinets concernant bien souvent l'ouverture immédiate des portes, sans que l'on ait eu à s'annoncer. Cette absence de contrôle est de nature à favoriser l'intrusion d'individus, parfois en bande, qui s'installent dans les halls d'immeuble et troublent la tranquillité des lieux. Cette situation préjudiciable aux résidents et à la clientèle des cabinets devrait conduire ces professionnels à mieux contrôler les demandes d'entrée qui leur parviennent, notamment au moyen de l'installation d'un visiophone qui permettrait de ne laisser effectivement rentrer que les personnes qui viennent les consulter. Il souhaiterait ainsi avoir connaissance des mesures incitatives qui pourraient être prises pour encourager la mise en place de tels dispositifs.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44472

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12526

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)